



# Rapport sur le rendement 2013-14

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## Déclaration de responsabilité

Le présent rapport illustre le rendement de mon Bureau pour l'exercice clos le 31 mars 2014. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

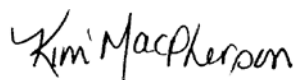
Des événements importants se sont produits récemment, lesquels auront une incidence sur le Bureau au cours des prochaines années : la *Loi sur le vérificateur général* a été actualisée et un nouveau plan stratégique de sept ans a été adopté. Néanmoins, je demeure préoccupée au sujet des contraintes imposées sur mes activités étant donné mon budget restreint de 2,1 millions de dollars.

Ce rapport présente un tableau complet du rendement réel du Bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement présentés sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du Bureau, et ils mettent l'accent sur des aspects essentiels pour comprendre le rendement du Bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du Bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement ont été définies et expliquées.

Ce rapport sur le rendement a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2) sur les rapports publics de performance, lequel est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

### La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, CPA, CA

## Introduction

La mission du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est de fournir de l'information objective et fiable en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport mesure notre rendement conformément aux indicateurs de rendement liés à notre plan stratégique et aux exigences de notre loi. Nous croyons que ces indicateurs devraient aider les lecteurs à évaluer la productivité et la qualité de nos travaux. Nos états financiers audités de 2013-2014 sont également inclus dans ce rapport.

## Initiatives stratégiques

Notre Bureau a actualisé son plan stratégique en 2014. Nous sommes en train de mettre en œuvre notre nouveau plan stratégique d'une durée de sept ans. Le présent rapport rend compte des indicateurs de rendement pour le dernier exercice dans le cadre du plan stratégique antérieur. En 2015, à mesure que nous mettrons en œuvre notre nouveau plan stratégique, nous entreprendrons l'élaboration et l'actualisation du format de ce rapport ainsi que des cibles et des indicateurs de rendement connexes.

Indicateur de rendement	Résultats de l'exercice écoulé 2014	Exercice antérieur	Résultats des exercices antérieurs
1. Perception des députés, déterminée par une enquête	Taux de satisfaction global de 100 %	2012 2009 2008 2004	96 % 88 % 87 % 87 %
2. Perception des entités auditées, déterminée par une enquête	Taux de satisfaction global de 87 %	2013 2012 2009 2007 2006	96 % 92 % 81 % 80 % 84 %
3. Pourcentage des recommandations acceptées et 4. Pourcentage des recommandations mises en œuvre	69 % des recommandations de 2010, 2011 et 2012 ont été mises en œuvre	2013	72 % des recommandations de 2009, 2010 et 2011 ont été mises en œuvre
5. Perception des employés, déterminée par une enquête	Aucune enquête menée en 2014	2012 2010 2007 2004	65 % 69 % 70 % 66 %
6. Achèvement des audits à temps	Taux de réussite global de 44 %	2013 2012 2011	63 % 69 % 78 %
7. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré au travail d'audit	Ventilation des heures de travail : • Audits des états financiers et de performance – 69 % • Perfectionnement professionnel et formation – 6 % • Administration et activités de soutien – 25 %	2013 2012 2011 2010 2009	68 %, 9 %, 23 % 66 %, 8 %, 26 % 63 %, 7 %, 30 % 64 %, 9 %, 27 % 65 %, 8 %, 27 %
8. Coût de nos audits relié au personnel	1 380 000 \$ représentent le coût annuel approximatif relié au personnel de nos projets d'audit important suivants :	2013	1 270 000 \$
	* Projets d'audit de performance 479 000 \$		365 000 \$
	* Audits des états financiers : • Province du Nouveau-Brunswick 348 000 \$ • Organismes de la Couronne 367 000 \$ • Réclamations de frais partagés 87 000 \$		329 000 \$ 403 000 \$ 80 000 \$
	* Préparation du rapport annuel 99 000 \$		93 000 \$

## Mesures de rendement

### *Enquête auprès des députés*

Nous sommes heureux de constater les résultats de notre enquête auprès des membres du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne. Nos travaux semblent répondre à leurs besoins et ils estiment qu'ils leur sont utiles dans leur rôle de responsabiliser les ministères et les organismes de la Couronne. En mettant l'accent sur des stratégies de communication améliorées, nous poursuivons nos travaux avec l'objectif d'atteindre des résultats similaires à l'avenir.

### *Enquête auprès des entités auditées*

Notre taux de satisfaction des entités auditées a baissé, passant de 96 % au cours de l'exercice précédent à 87 % en 2014. Nous sommes préoccupés par ce changement et travaillerons encore plus étroitement avec nos entités auditées en vue de cerner les raisons précises de ce changement et d'accroître de nouveau ce pourcentage dans les années à venir.

### *Acceptation et mise en œuvre des recommandations formulées dans les exercices antérieurs*

Notre taux de recommandations acceptées et mises en œuvre a fléchi légèrement, passant de 72 % dans notre rapport de 2013 à 69 % en 2014. Cette baisse constitue une faible variation et, de façon générale, nous sommes satisfaits de ce résultat. Prière de se reporter au chapitre 4 du volume II de notre rapport de 2014 pour de plus amples informations sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs ou consulter notre site Web à [www.agnb-vgnb.ca](http://www.agnb-vgnb.ca). Afin de faciliter les travaux des comités, nous avons ajouté dans notre site Web un « tableau d'avancement » pour être en mesure de montrer la rapidité avec laquelle les ministères répondent à nos recommandations.

### *Enquête sur la perception des employés*

Nous menons périodiquement une enquête sur la perception de nos employés visant à obtenir leur rétroaction sur la qualité de vie au travail, la communication et le développement de carrière. Nous effectuerons encore cette enquête dans l'année à venir et nous nous engageons à apporter des améliorations où ceci est possible afin d'augmenter le niveau de satisfaction de notre personnel dans notre environnement de travail.

### *Achèvement des audits à temps*

Nous avons observé un déclin dans le pourcentage d'achèvement de nos audits à temps, passant de 63 % dans notre rapport de 2013 à 44 %. Notre petit bureau a été mis à l'épreuve avec des demandes sans cesse croissantes pour de nouveaux audits et des échéanciers plus rigoureux pour les audits importants (p. ex. la province du Nouveau-Brunswick). En outre, nous avons reçu comme rétroaction de notre processus de planification stratégique de répartir nos rapports sur les audits de performance (ce qui a retardé le compte rendu de certains audits de performance). Tandis que certaines des circonstances occasionnant le déclin ont été influencées par des facteurs hors de notre contrôle, dont un roulement de personnel qui s'est soldé par des postes vacants difficiles à pourvoir, nous nous engageons à améliorer ce pourcentage l'an prochain. Nous le ferons en mettant en œuvre notre nouvel objectif de planification stratégique, soit de concentrer les travaux de notre bureau dans les domaines qui apportent la plus grande valeur à nos parties intéressées et d'harmoniser en conséquence notre calendrier des travaux.

### *Coût des audits relié au personnel*

Nos efforts accrus dans les projets d'audit de performance sont manifestes en examinant nos informations sur les coûts. Il convient de souligner qu'en plus des coûts liés au personnel, il y a des moments où des frais externes supplémentaires sont engagés pour achever des projets d'audit, comme le recours à des spécialistes ou à des ressources de cabinets comptables.

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

#### Au président de l'Assemblée législative

#### Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2014, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Le 25 juin 2014

*Nicholas & Beaumont*  
Comptables agréés

## État de la situation financière

31 mars 2014

	2014	2013
<b>Actifs financiers</b>		
Petite caisse	50 \$	50 \$
Créances	2 021	-
Avance de fonds de roulement (note 4)	202 623	157 782
Recouvrements constatés à recevoir	71 684	81 944
	<u>276 378</u>	<u>239 776</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	227 604	200 839
Salaires et avantages à payer	61 389	55 719
	<u>288 993</u>	<u>256 558</u>
<b>Dettes nettes</b>	<u>(12 615)</u>	<u>(16 782)</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	12 615	16 782
<b>Excédent accumulé</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

### 1. Nature des activités

Le Bureau du vérificateur général est un bureau de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices parce qu'il est une entité du secteur public. Le mandat et les pouvoirs du Bureau sont précisés dans la *Loi sur le vérificateur général*.

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- a) *Classement des actifs* – Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits ou développés qui ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes, mais sont utilisés pour fournir des services, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013
<b>Charges</b>			
Services du personnel	1 901 842 \$	1 827 008 \$	1 690 749 \$
Autres services	331 852	393 412	446 934
Matériaux et fournitures	8 850	6 406	8 708
Immobilisations	15 500	11 280	32 185
	<u>2 258 044 \$</u>	<u>2 238 106 \$</u>	<u>2 178 576 \$</u>
Recouvrements	(200 000)	(199 567)	(192 485)
	<u>2 058 044 \$</u>	<u>2 038 539 \$</u>	<u>1 986 091 \$</u>
Apports du gouvernement (note 3)		<u>(2 038 539)</u>	<u>(1 986 091)</u>
Excédent/déficit	\$	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

pas destinés à être vendus. Les actifs non financiers du Bureau comprennent les charges payées d'avance.

- b) *Incertitude de mesure* – La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges déclarés de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.
- c) *Recouvrements* – Le Bureau comptabilise les recouvrements de frais professionnels lorsqu'ils sont gagnés, notamment lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :
- Les services sont rendus;
  - Il existe une preuve évidente d'une entente;
  - Les montants sont déterminés ou déterminables;
  - La capacité de recouvrement est raisonnablement sûre.

- d) *Taxe de vente harmonisée* – Le Bureau ne comptabilise pas la taxe de vente harmonisée (TVH) dans ses états financiers parce que la portion fédérale de la TVH payée est remboursée à la province du Nouveau-Brunswick, et la portion provinciale de la TVH n'est pas prélevée par la province auprès de ses propres entités.
- e) *Immobilisations corporelles* – Le Bureau a adopté la méthode de passer en charges les biens acquis qui ont une valeur individuelle de 10 000 \$ ou moins. Par conséquent, aucune immobilisation corporelle n'est comptabilisée ou amortie.
- f) *État des flux de trésorerie et état de la variation de la dette nette* – Un état des flux de trésorerie et un état de la variation de la dette nette ne sont pas inclus dans les présents états financiers, car les informations fournies dans les états de la situation financière et des résultats sont considérées comme adéquates.
- g) *Trésorerie* – La trésorerie est constituée de la petite caisse du Bureau.

### 3. Apports du gouvernement

Le Bureau est financé par des crédits budgétaires annuels qui sont approuvés par l'Assemblée législative. Le crédit représente des apports du gouvernement pour payer les charges du Bureau. En outre, le gouvernement rembourse certains frais liés aux salaires. Tout crédit non utilisé ne peut être reporté pour utilisation dans les exercices ultérieurs. Les données budgétaires présentées dans l'état des résultats n'ont pas été auditées.

Budget 2013-2014, tel qu'il a été approuvé	2 078 000 \$
Restriction de dépenser exigée par le gouvernement en cours d'exercice	(19 956)
Budget 2013-2014 révisé	2 058 044
Crédit non utilisé	(19 505)
Apports nets du gouvernement en 2013-2014	2 038 539 \$

### 4. Avance de fonds de roulement

Comme plusieurs entités de la Couronne, le Bureau n'a pas de compte en banque distinct; il utilise plutôt le compte en banque de la province pour recevoir les fonds et payer les factures. Le chiffre d'avance de fonds de roulement représente le solde net des actifs moins les passifs du Bureau. Comme mentionné à la note 3, l'excédent ou le déficit en fin d'exercice se périmé et n'est pas reporté aux exercices ultérieurs.

### 5. Opérations entre apparentés

Le Bureau du vérificateur général est lié au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses ministères et organismes. Les sources de financement du Bureau sont constituées du paiement de ses charges par le gouvernement et du recouvrement de certains travaux d'audit effectués. Le Bureau recouvre des frais professionnels et effectue certains achats par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes du gouvernement dans le cours normal de ses activités.

Le gouvernement fournit au Bureau des services de traduction et d'imprimerie et certains services de technologie de l'information dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, le gouvernement fournit des espaces à bureaux, paye les honoraires de l'auditeur externe du Bureau et prend à sa charge la quote-part du Bureau au titre du coût de l'employeur pour les divers régimes de retraite; l'incidence de ces opérations n'a pas été calculée ni comptabilisée dans les présents états financiers.

### 6. Régimes d'avantages sociaux futurs

- a) *Régime de retraite* – Tous les employés permanents du Bureau du vérificateur général ont droit à des prestations de retraite en vertu du Régime de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'exercice, la province du Nouveau-Brunswick a modifié le Régime de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. L'ancien régime de retraite interentreprises à prestations déterminées a depuis été modifié en un régime à risques partagés, soit le Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, tous les employés du Bureau du vérificateur général sont tenus de participer à ce nouveau régime. Le régime est financé par des cotisations des employés et du gouvernement. Le Bureau n'est pas responsable d'aucune dette non provisionnée du régime de retraite. Les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.
- b) *Régime d'indemnités de départ* – Certains employés ayant de longs états de service reçoivent une indemnité de départ au moment de leur retraite de la fonction publique. Le régime est financé par la province du Nouveau-Brunswick. Cette dernière a apporté des modifications à son régime d'indemnités de départ au cours de l'exercice. Les membres de la direction et les employés non syndiqués du Bureau n'accumuleront plus de crédits pour les indemnités de départ. On a offert aux employés qui participaient à ce programme le choix entre un paiement au lieu d'une indemnité de départ ou, pour ceux qui ont plus de cinq ans de service, une option pour reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime et ses récents changements ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

### 7. Instruments financiers

Les instruments financiers du Bureau sont constitués des créances, des recouvrements constatés à recevoir, de l'avance de fonds de roulement et des créditeurs et charges à payer. La direction est d'avis que le Bureau n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit appréciable provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.

